N° 24 — CXXIVme Année | Un numéro: 5 centimes | Mardi 29 Janvier 1889.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU

VIGNOBLE NEUCHATELOIS

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

RÉDACTION : 3, Temple-Neuf, 3

Les lettres non affranchies anonymes ne sont pas acceptées.
On s'abonne à toute époque.

BUREAUX : 3, Temple-Neuf, 3

Les annonces reçues avant 4 heures du soir, paraissent dans le numéro du lendemain.

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

LES PRINCIPALES AGENCES DE PUBLICITÉ, SUISSES ET ÉTRANGÈRES, SONT AUTORISÉES A RECEVOIR LES ANNONCES POUR CETTE FEUILLE

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
La feuille prise au bureau	8 —	4 50	2 25
» rendue franco	10 —	5 50	2 75
Union postale, par 1 numéro	24 —	12 50	6 50
» par 2 numéros	18 —	9 50	5 —

Abonnement pris aux bureaux de poste, 10 centimes en sus.

CHEMINS DE FER

DÉPARTS POUR								ARRIVÉES DE
4 45	7 38	8 55	10 58	2 20	3 41	5 15	7 28	BIENNE
4 40	7 10	11 22	11 55	4 12		7 37		LAUSANNE
7 45	11 45	1 —	5 23	7 50		—		PONTARLIER
—	8 25	11 26	—	4 26	7 57			LOCLE

ARRIVÉES DE								
7 03	7 38	10 25	11 13	1 58	3 57	5 15	7 25	10 15
7 30	10 40	1 25	3 36	6 30		7 22		10 10
8 03	10 28	3 17	—	7 05		11 —		
7 05	10 47	8 27	7 18	—		—		

BATEAUX A VAPEUR

8 40	4 10	—	MORAT	8 25	8 45	—	
—	8 35	—	4 15	ESTAVAYER	8 25	—	3 05	—

ANNONCES

CANTONALES		NON CANTONALES	
De 1 à 3 lignes	0 50	La ligne ou son espace	0 15
» 4 à 5 »	0 65		
» 6 à 7 »	0 75	Réclames	0 25
» 8 lignes et au delà, la ligne	0 10	Avis mortuaire, minimum	2 —
Répétition	0 8	Adresse au bureau	0 50

Annonce tardive et lettres noires, 5 centimes la ligne de surcharge. Encadrement, 50 centimes en plus.
Dans la règle, les annonces se paient d'avance ou par remboursement

Bulletin météorologique. — Janvier

Les observations se font à 7 h., 1 h. et 9 heures

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

JOURS	Tempér. en degrés cent. MOYENNE	MINIMUM	MAXIMUM	Baromètre MOYENNE	Eau tombée	Vent domin. DIR.	FORCE	ÉTAT DU CIEL
26	— 3.0	— 7.2	+ 1.7	728.0		var.	faibl.	clair
27	— 0.2	— 2.8	+ 2.2	731.4		N	»	nua.

Du 27. Brouillard sur Chaumont le matin. Brise S.-O. sur le lac à 9 h. du matin. Le ciel se découvre vers 5 heures du soir.

OBSERVATOIRE DE CHAUMONT

26	— 0.2	— 4.5	+ 5.5	671.3	NE	moy.	clair
27	— 3.5	— 6.4	— 1.2	674.6	O	faibl.	couv

Du 26. Alpes visibles. Soleil tout le jour. Brouillard sur le sol un moment à 4 h. 1/2.

Du 27. Brouillard sur le sol jusqu'à 1 h. Neige fine jusqu'à 3 h. Le ciel se découvre après 4 heures.

NIVEAU DU LAC :

Du 29 janvier (7 heures du m.) : 428 m. 940

PUBLICATIONS COMMUNALES

Commune de Neuchâtel

En conformité de la loi, les personnes domiciliées dans le ressort communal de Neuchâtel et qui **possèdent des immeubles dans d'autres localités du canton,** sont invitées à remettre au bureau des finances de la Commune, d'ici au **31 janvier prochain,** une déclaration signée, indiquant, avec l'adresse du contribuable, la situation, la nature et la valeur des dits immeubles. Les contribuables qui n'auront pas remis cette déclaration dans le délai indiqué, seront soumis à l'impôt sur le chiffre entier de la taxe de l'Etat.

Il ne sera pas tenu compte des déclarations antérieures qui ne se ront pas renouvelées cette année.

Neuchâtel, le 21 janvier 1889.

Direction des Finances.

En conformité de la loi, les personnes **non domiciliées à Neuchâtel, mais possédant des immeubles dans le ressort municipal,** sont invitées à adresser au bureau des finances de la Commune, d'ici au **31 janvier prochain,** une indication précise de la situation, valeur et nature des dits immeubles. Les contribuables qui n'enverront pas cette déclaration, seront taxés sans recours par la Commission.

Il ne sera pas tenu compte des déclarations antérieures qui ne seront pas renouvelées cette année.

Neuchâtel, le 21 janvier 1889.

Direction des finances.

COMMUNE DE NEUCHATEL

Les porteurs d'Obligations de la Municipalité de Neuchâtel sont informés que les titres ci-après désignés sont remboursables à la Caisse communale et qu'ils ont cessé de porter intérêt dès le **31 décembre dernier.**

Emprunt 1868, série n° 113. 2 obligations de fr. 1000 l'une, **n°s 612, 613.**

Emprunt 1888. 6 obligations de fr. 1000 l'une, **n°s 91, 1486, 1606, 1627, 2473, 2539.**

Neuchâtel, le 21 janvier 1889.

Direction des finances.

IMMEUBLES A VENDRE

Pour sortir d'indivision, les hoirs de M. B. Chable, à Cortaillod, vendront de gré à gré :

1° Une maison d'habitation sise au village de Cortaillod, comprenant plusieurs logements, de belles caves et un entrain d'encavage ;

2. Quatre morceaux de terre en nature de pré et de plantage, situés sur le territoire communal de Cortaillod ;

3° Divers meubles de cave et d'encavage, tels que pressoir, cinq lægres en parfait état, d'une contenance totale d'environ vingt mille litres et autres vases de moindre contenance.

S'adresser pour tous autres renseignements complémentaires à M. Paul Mentha, à Cortaillod, chargé de recevoir les offres.

VENTE D'IMMEUBLES

à BOUDRY

Le syndic de la masse en faillite de **Jules-Louis Marendaz-Tièche** exposera en vente par voie d'enchères publiques, le **samedi 16 février prochain,** dès les 7 heures et demie du soir, à l'hôtel de veuve Winkelmann, à Boudry, les immeubles ci-après désignés du cadastre de Boudry :

1. Art. 387. **A Boudry** (Bas de la Ville), bâtiments et dépendances à l'usage d'**hôtel et café,** sur la route cantonale, habitation, écurie et caves.

2. Art. 389. **Prélandry,** jardin de 316 mètres carrés.

3. Art. 434. **A Boudry** (Bas de la Ville), bâtiment à l'usage d'habitation avec jardin.

4. Art. 2391. **A Boudry** (Bas de la Ville), jardin et place de 38 mètres carrés.

5. Art. 384. **Boël,** champ de 1880 mètres carrés.

6. Art. 385. **Rosset,** vigne de 472 mètres carrés.

7. Art. 388. **Rosset,** vigne de 317 mètres carrés.

8. Art. 435. **Maladières,** vigne de 1115 mètres carrés.

Les bâtiments sont réparés à neuf et avantageusement situés à l'entrée de la ville de Boudry (du côté de Neuchâtel).

Pour tous renseignements, s'adresser au soussigné.

Colombier, le 24 janvier 1889.

Paul BARRELET, notaire.

MAISON A VENDRE

à AUVERNIER

Le samedi 9 février 1889, à 8 heures du soir, à l'Hôtel du Lac, à Auvernier, les enfants de feu **Michel-Beaujon** exposeront en vente, par voie d'enchères publiques, la maison qu'ils possèdent au centre du village d'Auvernier comprenant deux étages sur rez-de chaussée, jardin attenant de 117 mètres et place de dégagement. Le rez-de-chaussée a été usagé jusqu'à ce jour comme magasin d'épicerie et mercerie et les étages comme logements. Au premier étage grande salle avec boiserie antique et sculptée.

Cet immeuble de rapport, très bien situé, est désigné au cadastre d'Auvernier sous article 75, plan folio 2, N°s 11, 12 et 13.

Pour renseignements et voir l'immeuble, s'adresser au greffier Beaujon, à Auvernier.

A vendre ou à louer, à Neuchâtel, à proximité de la ville, de la gare et de la future station du funiculaire Ecluse-Plan, une maison contenant plusieurs logements, jardin-potager, verger, vigne et un bâtiment ayant servi à l'usage d'écurie.

La situation avantageuse de cet immeuble conviendrait à une industrie ou à un commerce réclamant de grands dégagements. Conditions avantageuses. S'adr. case postale n° 864, Neuchâtel.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES

On vendra par voie d'enchères publiques, **mercredi 6 février 1889,** à 2 heures après midi, à l'entrepôt **Cour de la Balance, un établi de menuisier** avec 2 greppes, un valet et une scie à main.

Neuchâtel, le 28 janvier 1889.

Greffe de paix.

On vendra par voie d'enchères publiques, **jeudi 31 janvier 1889, à 2 heures apres midi,** maison Lœrsch, **rue du Seyon n° 12,** 2me étage, les meubles et objets ci-après :

Un lit bois en noyer avec sommier, un lavabo marbre, une table à jeu, une table acajou, un guéridon, 6 chaises, 2 glaces, trois tableaux, 1 petit fourneau, 1 réchaud, de la batterie de cuisine et d'autres objets.

Neuchâtel, le 26 janvier 1889.

Greffe de paix.

On vendra, par voie d'enchères publiques, **mercredi 30 janvier 1889, à 2 heures après midi, à l'Hôtel-de-Ville :**

1 lit complet, 1 lit en fer, 4 matelas bon crin, 3 duvets, 3 traversins ; 1 secrétaire, 1 canapé, 1 commode, 2 tables rondes, 1 table à ouvrage, 1 table de nuit, 12 chaises placets en paille, 6 chaises bois dur, 1 pendule, 1 grande glace, 5 tableaux, 1 potager avec accessoires et autres objets.

Neuchâtel, le 22 janvier 1889.

Greffe de paix.

ANNONCES DE VENTE

Caves Samuel CHATENAY

Propriétaire-Encaveur.

Mise en bouteilles de vin blanc sur lies 1888, cru de la ville, parfaitement clair.

Correspondant du Lagerhaus de Lucerne pour les vins d'Italie, sous le contrôle de la Station œnotechnique du gouvernement italien.

Seul concessionnaire pour la Suisse de MM. Balay et Ce, de Bordeaux, maison ancienne de 1er ordre.

FROMAGE

Emmenthal, gras,	à 80	centimes.
» mi-gras,	à 65	»
» maigre,	à 50	»
Limburger,	à 60	»

Chez FREIBURGHAUS, laitier,
rue des Moulins n° 21.

A vendre quatre porcs maigres. S'adr. Gibraltar 17.

Scierie mécanique de Nidau

Grande provision de **sapins rouges (Epicéas)** pour construction de bateaux (barques, sapines, etc.), en toutes longueurs désirables et de toute première qualité.

On peut scier à toutes longueurs.

Scierie mécanique de Nidau,
J. CHAPPUIS & Ce.

Grand Bazar Parisien

RUE DU BASSIN 6

Reçu un choix complet de

CHARS D'ENFANTS

à ressorts et roues bicycle,

à des prix très avantageux.

Se recommande,

C. BERNARD.

AVIS

J'ai l'avantage d'annoncer à mes amis et connaissances ainsi qu'à l'honorable public de la ville et des environs que la

Liquidation de la maison FUHRER frères

étant terminée, j'ai ouvert dès ce jour un

Magasin de papeterie

GROS ET DÉTAIL

Marchandises de choix et prix avantageux.

Bureaux : 4, rue du Seyon, 4, maison de la pharmacie Dardel.

Neuchâtel, le 16 janvier 1889.

FUHRER-PONCIN.

VALEURS A LOTS

Tirage des 1er et 4 février.

GROS LOTS :

fr. 600,000, 300,000 et 80,000

Nous sommes vendeurs, net de frais, de :

Lots turcs,	à fr.	49»50
Canton de Genève 3 %,	»	104.50
Croix rouge italienne,	»	29.—

COURT & Cie

rue du Concert 4, Neuchâtel.

Achat et vente de toutes valeurs à lots. Listes de tirages à disposition.

BIJOUTERIE HORLOGERIE ORFÈVRERIE
Beau choix dans tous les genres

Ancienne Maison JEANJAQUET & Cie.
Fondée en 1833

A. JOBIN

Successeur
Maison du Grand Hôtel du Lac
NEUCHATEL

Pour Pensions et Familles

Excellent vin blanc et rouge, garanti naturel, rendu à domicile au prix de 40 à 50 centimes le litre. S'adresser tous les jours, de 10 heures à midi, au bureau d'affaires A.-H. Vouga, Orangerie n° 2, Neuchâtel. Échantillons à disposition.

ATTENTION

J'informe mon honorable clientèle que dès aujourd'hui j'aurai du **bon beurre frais de table** de première qualité.

Se recommande,

Veuve GUILLET,
rue St-Maurice n° 13.

A vendre une **grande cage avec des canaris.** S'adresser rue du Bassin 8.

A vendre, 800 pieds *bon fumier de vaches,* à 35 centimes le pied, à prendre à la Maison Carrée, à Marin, chez Emile Hauser.

OUVROIR

12, rue du Château, 12

A vendre : vêtements chauds, pour femmes et enfants, linges et tabliers de cuisine, draps de lit, fourres de duvet, blouses, chemises et tabliers pour hommes, mouchoirs de poche, etc.

A la même adresse, dépôt des cordes à lessive, industrie de l'Asile de la Ruche.

Bitter ferrugineux au Quinquina.

Par la combinaison du **fer** avec le **Quinquina,** ce Bitter est plus digestif et meilleur marché que les autres préparations ferrugineuses. Il s'emploie contre la faiblesse de l'estomac, l'anémie et l'appauvrissement du sang. Certificats de la ville à disposition. Le 1/2 litre, fr. 2., le litre fr. 3»50. Seul dépôt à la **Pharmacie FLEISCHMANN.**

VOLAILLE

Beaux poulets gras à 3 fr. 50 le kilo. Envoi contre remboursement. — Téléphone. — S'adr. à M. J. Carbonnier, à Wavre.

La liqueur Balsamique de goudron concentrée

est un spécifique énergique contre les rhumes et catarrhes chroniques. — Le flacon : 1 fr. 25.

Pharmacie BOURGEOIS.

A vendre, à prix réduit, 2 bons petits fourneaux ronds, en catelles blanches cannelées, ayant très peu servi. S'adr. Parcs 54 *a.*

A vendre un **beau et bon chien de garde**, race croisée St-Bernard. S'adr. Rocher 5, plain-pied.

LA VÉRITABLE EAU DENTIFRICE DE

BOTOT

est seule approuvée

PAR

L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

Sa supériorité sur les autres dentifrices est donc bien affirmée par une aussi sérieuse recommandation.

POUDRE DE BOTOT

Dentifrice au Quinquina

ENTREPOT : 229, rue Saint-Honoré PARIS

Exiger la Signature M. J. Botot

France & Etranger : Chez les princip. Commerçants

CHAPELLERIE MILANAISE

Avenue du Crêt

Grand assortiment de chapeaux de feutre et de soie, haute nouveauté, à des prix **extraordinairement bon marché.**

Vente en gros et en détail.

Seul dépôt et représentant pour les cantons de Neuchâtel, Vaud, Fribourg et Berne, de la grande fabrique

VALERA & RICCI (près de Milan).

E. CLARIN.

FABRICATION SPÉCIALE SOIGNÉE

POUR LA VENTE AU DETAIL

PRIX MODÉRÉS — *GARANTIE*

Rhabillages d'Horlogerie

Bijouterie, Boîtes à musique

GRAND ASSORTIMENT DE MONTRES *en tous genres.*

D. CLAIRE *rue de l'Hôpital* NEUCHATEL

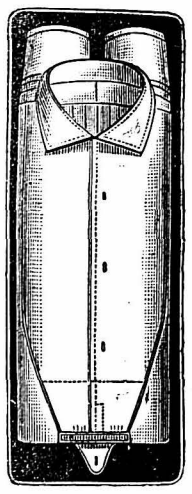

Articles d'hiver

CHEMISES sur mesure et confectionnées

Grand assortiment de **CRAVATES** *en tous genres*

Ganterie spéciale pour messieurs

Spencers — Guêtres

Caleçons, Camisoles, Chemises en flanelle, Bas et Chaussettes en soie, laine et coton.

2 Feuilleton de la Feuille d'avis de Neuchâtel

PROPOS D'EXIL

Par PIERRE LOTI

Après que la baleinière du commandant est rehissée, Yves et moi, qui sommes toujours de quart, nous recommençons nos cent pas. En attendant que vienne ce canot du *Bayard*, nous passons en revue tous ceux qui étaient de nos amis parmi les morts de cette guerre; — et la liste en est longue, en y comprenant les pauvres ignorés qui portaient le simple col bleu...

Le plus regretté par nous deux, c'est Henri Dehorter, le lieutenant de vaisseau blessé mortellement à Tamsui; pour moi, un très vieil ami de quinze ans; un protecteur et un ami aussi pour Yves, qu'en mon absence je lui avais un peu confié. Hélas! comme il était bon et brave, celui-là, — et vivant et joyeux, et charmant!...

Quand il reçut dans la poitrine cette balle chinoise, j'étais en France, et sa dernière lettre, si gaie, m'arriva après sa mort:

— Encore un, disait Yves, qui était aimé de nous tous! Pour moi, je vois toujours le bon sourire content qu'il m'avait fait, le matin même de cette *débarque*, quand je l'avais conduit à terre avec sa compagnie, dans le canot à vapeur, et que je lui avais dit: « Bonne chance, capitaine! » A deux heures, la baleinière nous le rapportait la poitrine traversée. — Un peu plus tard, c'étaient tous nos blessés qui revenaient à plein canot: — O mon Dieu, cette journée!...

« Et nos prisonniers chinois, qui ricanaient tous de les voir remonter à bord. Le commandant a donné vite l'ordre de les renfermer en bas dans la cale, autrement les matelots allaient les jeter à la mer.

« Pauvre M. Dehorter! on lui avait installé un lit, ici sur le pont, entre ces deux épontilles, avec une toile tendue autour pour lui faire une petite chambre.

« Le lendemain, pendant le lavage, je l'ai entendu qui m'appelait à travers sa toile: Yves! — c'était pour me donner la main... Et je me rappelle comme la sienne était brûlante...

« Il est mort là, dans le fumoir, où on l'avait couché les derniers jours.

« Ensuite on a mis son cercueil en plomb dans le canot à vapeur pour notre traversée jusqu'en Cochinchine. Une nuit qu'il faisait mauvais, la mer avait manqué l'emporter...

A mon tour, je conte à Yves la visite que j'ai faite, en passant à Saïgon, à sa tombe toute neuve, que lui n'a pas vue.

Avec d'autres lieutenants de vaisseau de mes camarades, nous étions convenus de nous réunir à six heures du soir devant le cimetière pour faire ensemble cette visite; — c'était loin de la ville, ma voiture de louage filait pourtant vite, mais j'arrivai trop tard au rendez-vous, moi, — très surmené depuis le matin, n'ayant eu que cette journée pour mille choses. Et me voilà seul dans cette immense enclos où je n'étais jamais venu, au coucher du soleil, cherchant cette tombe d'après des indications vagues.

Tout un monde, ce cimetière de Saïgon, plus grand que ne serait celui d'une ville de cent mille âmes en France; à lui seul, il en dit très long sur cet extrême Orient... Comme il y en a des croix, des croix, ou de simples bosses de terre envahies par les herbes! Un sol rouge; des arbres très verts, dorés ce soir par une fin de soleil; des fleurs tropicales étranges et une quantité de grands papillons, comme ceux des éventails chinois, volant dans ce champ silencieux des morts.

Toutes ces choses exotiques, lointaines, étaient tristes!

J'avais peur de ne pas reconnaître cette tombe. Repartir demain matin de ce pays sans l'avoir vue m'aurait été pénible affreusement. Enfin j'aperçus, derrière des arbustes, là-bas, le groupe de mes camarades, découverts et regardant le sol: c'était là. — Une grande dalle de granit, très simple, mais qui durera un peu longtemps; son nom: *Henri Dehorter*, gravé en lettres assez profondes, avec le nom du combat où il a reçu glorieusement sa blessure. — Des couronnes déjà fanées; — et nous qui, dans notre précipitation, n'avions pas songé à lui en apporter de nouvelles!...

. . . . . .

Ensuite, nous reparlions de l'amiral, dont l'agonie était une chose présente, obsédant notre pensée:

— Aussi, disait Yves, il n'avait jamais soin de lui-même; tous les soirs, tous les soirs! descendre à terre, entrer à l'ambulance, risquer d'y prendre *la maladie!*...

En effet, jusqu'à ces derniers jours, ses visites aux malades s'étaient continuées fidèlement. La semaine passée, il avait même quitté son bord à la hâte pour aller, sous une pluie d'orage, jusqu'au campement de l'infanterie de marine, embrasser un pauvre lieutenant jadis blessé près de lui, à Son-Tay, qui venait d'être atteint de cette même *maladie* innommée et qui en mourut dans la nuit.

Et, lundi encore, on l'avait vu, le matin, au soleil de neuf heures, suivre, découvert, l'enterrement d'un autre officier, mort aussi de cette contagion-là. Tête nue, tenant son casque à la main; boutonné, correct sans cesse et partout, il avait traversé ces ruelles désertes de Ma-Kung et accompagné le petit cortège funèbre jusqu'à ces champs de riz et de maïs où s'est improvisé notre cimetière.

Depuis deux mois, ce triste Ma-Kung en a bien vu passer de ces enterrements français dans ses rues, surtout au début quand les ruines étaient encore toutes fraîches, les bouddhas par terre sur les places, les maisons éventrées de la veille sentant encore le brûlé et le Chinois mort; à la grande pagode où est notre ambulance, la *maladie* était venue s'installer; et on en voyait tous les jours, sortir de ces petits cortèges d'une vingtaine d'hommes, l'arme basse, piétinant les décombres, les cassons de porcelaine, les lambeaux de soie, les débris de lanternes et de parasols. — Dans le cercueil fait à la hâte en vieilles boiseries dorées, quelque pauvre soldat obscur s'en allait, sans prêtre ni prière, dormir au milieu des champs de maïs où nous avions déjà planté beaucoup de petites croix noires.

En les regardant passer, nous les plaignions, ceux-là de n'avoir trouvé que cette mort pitoyable; — et voici maintenant que notre amiral, malgré toute sa gloire, va finir à peu près comme eux...

Des matelots de quart qui n'avaient pas pu reprendre leur sommeil insouciant à plat pont, se promenaient par groupes, et on les entendait aussi qui parlaient de lui: « Enfin, on n'a pas en-

M. BERNARD JACOT-MATTHEY, du Locle,

annonce au public, ainsi qu'à ses connaissances de Neuchâtel, que ses

Vins fins et cognac du Cap de Bonne-Espérance

sont en dépôt chez son représentant,

M. J.-Fr. JACOT, magasin de denrées coloniales, Neuchâtel.

LE DERMATOLIP DU Dr WANDER

(Meilleure huile pour cuir) amolit le cuir le plus dur et le plus vieux le rend souple, flexible et imperméable. Très appréciée par *les chasseurs*. Le meilleur enduit (moyen de graissage) pour les *harnais*, les *bottes*, les *sabots de chevaux*, les *selles*, *voitures*. Dépôt chez MM. A. Zimmermann, droguiste, et A. Dardel, pharmacien-droguiste, Neuchâtel.

Avez-vous un catarrhe, une inflammation de la gorge, laryngite, enrouement, etc., essayez une seule boîte de

Pastilles au suc d'érable

naturel, sans aucune autre préparation, et vous serez renseigné sur la vertu incomparable de cet agréable remède. Se trouve à 1 fr. la boîte chez MM. E. Jordan, pharmacien, Neuchâtel, Stierlin et Perrochet, droguistes, Chaux-de-Fonds, et dans toutes les bonnes pharmacies du canton.

Catarrhe pulmonaire

Incontinence d'urine

Je remercie **la Polyclinique privée**, à **Glaris**, de m'avoir guéri d'un **catarrhe pulmonaire** et **bronchial** accompagné de **toux, expectoration, engorgement, courte haleine,** et mon frère, âgé de 15 ans, de **faiblesse vésicale** et **d'incontinence d'urine.**

Wasen, juillet 1887. Godefroi SCHÆRER.

GILETS DE CHASSE

CALEÇONS

CAMISOLES

LAINAGES

SAVOIE-PETITPIERRE

Neuchâtel. — Chaux-de-Fonds.

DÉPOT D'ŒUFS FRAIS

de la Société d'aviculture

chez F. WASSERFALLEN

ON DEMANDE A ACHETER

On achète toujours des habillements, de la lingerie et des chaussures de rencontre. S'adresser chez M. Kuffer, rue des Poteaux n° 8.

On demande à acheter d'occasion environ 300 bouteilles. S'adresser Industrie n° 6, au 1er étage.

APPARTEMENTS A LOUER

A louer de suite, rue de l'Hôpital 13, un logement d'une grande chambre, cuisine, cave et dépendances. S'adresser à Antoine Hotz, père, rue du Bassin 6.

A louer, pour le 23 avril 1889, un joli appartement de 3 pièces avec dépendances. S'adresser à M. Numa Perret, à Coffrane.

Pour Saint-Jean, 2 appartements confortables: l'un de 5 chambres, etc., rue de la Place d'Armes n° 5; l'autre de 7 chambres, etc., Faubourg du Château n° 9, pourrait au besoin être cédé dès à présent. S'adresser Faubourg du Château n° 9, rez-de-chaussée.

A louer pour le 1er février, à des personnes tranquilles, un petit logement de 2 chambres et cuisine. S'adresser aux bains de la Place d'Armes.

A louer, pour la St-Jean, un logement de trois chambres, cuisine et dépendances, situé au centre de la ville. S'adresser tous les jours, de midi à 2 heures, à J. Comtesse, rue de la Serre 9.

A louer, pour tout de suite, un logement avec rez-de-chaussée, ayant servi jusqu'ici comme boucherie, mais pouvant recevoir toute autre destination. S'adresser à F. Kneubühler, à Auvernier.

A louer de suite un beau logement de 5 chambres et dépendances, rue du Concert 2. S'adresser au magasin du Printemps.

A louer, dès maintenant, Parcs n° 37:

Un logement au rez de-chaussée, de 4 pièces et dépendances, avec jardin, convenant spécialement à un jardinier qui y trouverait les installations nécessaires et une place bien aménagée.

Un logement de 3 chambres au rez-de-chaussée et un dit de 2 pièces, au 1er étage. Conditions favorables.

S'adresser en l'Etude du notaire Arnold Convert.

A louer 2 ou 3 chambres meublées ou non, avec part à la cuisine. S'adresser rue J.-J. Lallemand 7, 1er étage.

A louer, pour St-Jean 1889, un logement au 3me étage, de 4 chambres et dépendances. S'adresser rue du Trésor 7, au second étage.

CHAMBRES A LOUER

A louer, pour de suite, une belle chambre meublée, pour un monsieur rangé. S'adresser au magasin de fleurs, rue du Seyon 30.

Jolie chambre meublée pour un ou deux messieurs. Rue de l'Industrie n° 19.

A louer une chambre bien meublée. Evole n° 3.

A louer une chambre meublée. S'adr. rue du Temple-Neuf n° 7.

Belle chambre à deux lits, pour coucheurs soigneux. Bercles 3, 1er étage.

ON DEMANDE A LOUER

On demande à louer un appartement très propre, pour y installer une pâtisserie Adresser les offres poste restante 104 B. C., à la Chaux-de-Fonds.

A AMODIER à Boudevilliers, dès le 20 mars, un pré sous le village, de 12 poses irrigables. S'adresser à l'Etude Guyot, notaire, à Neuchâtel.

Pour Saint Jean ou plus tôt, au besoin, la **boucherie bien achalandée du Tertre n° 8,** avec charcuterie et fumoir. S'adresser à Ed.-J. Guillarmod, Faubourg du Château n° 9.

A louer, pour la Saint-Jean prochaine, rue Saint-Maurice n° 1, la boucherie avec fumoir et grande cave; eau et gaz au rez-de-chaussée et à la cave.

Cette boucherie est exploitée avec succès depuis six ans par M. Treyvaud. — Belle clientèle assurée.

Logement de 4 chambres et dépendances même maison.

S'adresser à Antoine Hotz, rue du Bassin 6.

OFFRES DE SERVICES

Un bon charretier, connaissant les chevaux, cherche à se placer comme tel ou comme garçon d'écurie. S'adresser sous initiales C. G., poste restante, Colombier.

Une femme de 22 ans demande des journées, ou à faire des ménages. S'adr. Neubourg 18, au 1er.

Une jeune Bernoise (18 ans), forte et robuste, parlant un peu le français, désire trouver une place en ville ou à la campagne pour s'aider aux travaux du ménage et où elle pourrait se perfectionner dans la langue française. S'adresser à Mme Brun, épicerie, rue du Tertre, où photographie et certificats sont déposés.

Une domestique fidèle et sérieuse, parlant seulement allemand, cherche place pour milieu de février comme **femme de chambre** ou pour faire tout le ménage dans une bonne maison de maîtres. Certificats sont à disposition.

Renseignements par ***Madame Jakob, Schœnau,*** près ***Berne.*** (Hc. 303 Y.)

121 Une bonne cuisinière d'un certain âge cherche une place dans un petit ménage ou, de préférence, chez un monsieur seul. Le bureau du journal indiquera.

122 Un jeune homme de 24 ans, connaissant bien le service de valet de chambre et ayant de bonnes recommandations, cherche à se placer tout de suite. Le bureau du journal indiquera.

Une demoiselle d'Allemagne, parlant un peu le français, cherche de suite une place de bonne pour donner les premiers principes. S'adresser l'après midi, Place d'Armes 3, 1er étage.

Une jeune fille cherche à se placer comme cuisinière S'adr. rue Fleury 8, 1er étage.

Une jeune fille de la Suisse allemande cherche une place de femme de chambre avec occasion d'apprendre le français. On préfère un bon traitement à un fort salaire. S'adresser pour renseignements rue de la Treille 5, au second.

A la même adresse, une demoiselle de magasin, forte et robuste, sachant les deux langues, cherche une place.

Une jeune fille connaissant bien le service de femme de chambre, cherche une place pour le mois de février. S'adresser à la boucherie Berger-Bourquin, à Neuchâtel.

117 Une jeune fille de 15 ans désire entrer dans une famille bourgeoise pour être occupée aux travaux du ménage ou soigner des enfants. S'adresser au bureau de la feuille.

DEMANDES DE DOMESTIQUES

M. Perrier, cultivateur à Marin, demande un jeune homme de langue française, âgé de 16 à 18 ans, sachant traire et capable de s'aider aux travaux de la campagne.

On demande, pour soigner trois chevaux, un **charretier** pas trop jeune, connaissant bien les ouvrages de la campagne. Bonnes recommandations exigées. Entrée de suite. S'adresser à M. Perrier, cultivateur, à Marin.

127 On cherche, dans une famille sans enfants, une jeune personne comme femme de chambre et fille de ménage. Inutile de se présenter sans de bons certificats. La feuille d'avis indiquera.

124 On demande une cuisinière sachant faire une fine cuisine, pour un grand ménage. Inutile de se présenter sans certificats. Le bureau du journal indiquera.

On demande pour de suite une fille propre et active, sachant faire la cuisine et au courant d'un ménage soigné. S'adr. Faubourg du Château 11.

On demande, pour le 1er février, une jeune fille propre et active, sachant le français. S'adresser hôtel du Soleil, à Neuchâtel.

Une bonne cuisinière

bien au courant du service et bien recommandée, trouverait à se placer à la **pharmacie Golliez, à Morat.**
(H. 662 X.)

OFFRES & DEMANDES D'EMPLOI

128 Un jeune homme de la Suisse allemande, parlant aussi le français et muni de bons certificats, ayant appris l'état de jardinier, désire se placer dans une bonne famille de Neuchâtel ou des environs, en qualité de jardinier et de domestique pour les ouvrages qui se présenteront. Prétentions modestes. Il peut entrer tout de suite ou un peu plus tard. S'adr. au bureau du journal qui indiquera.

Une jeune Allemande

munie d'un brevet supérieur, cherche à se placer au pair dans un pensionnat de Neuchâtel. Elle pourrait enseigner l'allemand, l'anglais, les ouvrages et le dessin et désirerait recevoir en échange des leçons de français. Adresser les demandes case 193, Neuchâtel.

On demande, pour de suite, un ouvrier ou une ouvrière nikeleuse, sachant à fond le travail de la machine. S'adresser à Henri Schwab, à Colombier.

A la même adresse, on demande plusieurs ouvrières garnisseuses de plateaux.

On demande, pour tenir un kiosque à journaux dans une ville de la Suisse française, une personne intelligente et bonne vendeuse, se présentant bien; la place est bien payée. Caution à déposer: 100 francs. S'adr. à la librairie Guyot, à Neuchâtel.

On demande une fille active pour le service de la cuisine à café. S'adresser l'après-midi au Grand Hôtel du Lac.

On cherche de bonnes

OUVRIÈRES

pour

coudre les chapeaux de paille.

Bon paiement.
Offres sous les initiales **H. 288 Y., à Haasenstein & Vogler, à Berne.**

APPRENTISSAGES

On demande, pour entrer de suite, une jeune fille robuste comme apprentie polisseuse de boîtes argent; elle serait rétribuée de suite. S'adresser chez Mme Zwald, rue du Seyon 15.

core dit qu'il était *décédé* (un mot qu'ils emploient d'habitude, le croyant plus respectueux que celui de mort), et, tant qu'un homme n'est pas défunt, n'est-ce pas?... » Ils ne voulaient pas y croire; cela n'entrait pas dans leur tête, à eux non plus, que l'amiral dut ainsi disparaître.

Vers onze heures, le *maître d'équipage* s'approcha pour faire les cent pas avec nous; cette nuit-là, les distances habituelles paraissent s'être effacées devant l'attente commune de ce deuil, et tout le monde causait ensemble, indistinctement. Lui, ce brave maître, éprouvait le besoin de se remémorer et de redire la grande gloire de Fou-Tchéou; après les détails mille fois racontés, il trouvait, pour l'effrayante hécatombe finale, cette image: «...Et alors on a vu la mer se couvrir tout d'un coup de milliers de choses qui flottaient dessus, — *comme si on avait vidé sur l'eau un sac de plumes;* — SEULEMENT C'ÉTAIENT DES CADAVRES... »

Quand notre quart fut fini, aucune communication nouvelle n'étant venue du *Bayard*, on avait presque repris espoir en voyant que c'était si long.

Mais, quelques minutes après minuit, étant déjà redescendu dans ma chambre, j'entends le bruit d'un canot à vapeur qui s'approchait de nous et je compris ce qu'il venait nous dire.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS

On désire mettre en pension, dans une bonne famille de la ville de Neuchâtel, une jeune fille de la Suisse allemande, qui désirerait avoir des leçons de français et de musique. Surveillance et soins maternels exigés.

Adresser les offres et conditions à M. Minder, secrétaire de préfecture, à Langnau (Berne).

Oublié, à la librairie Guyot, il y a quelques jours, une camisole de flanelle, que l'on peut réclamer contre désignation.

AVIS DIVERS

Il a été trouvé, dimanche dernier, dans le courant de l'après-midi, au cimetière du Mail, un porte-monnaie renfermant un peu d'argent, lequel sera rendu moyennant désignation, au second étage de la maison n° 13, route de la Gare.

Conférences de St-Blaise

Le jeudi 31 janvier 1889
à 8 heures du soir,
HOTEL COMMUNAL

VOYAGE AU CAP NORD
Par M. le Dr A. CHATELAIN.

ANCIENS - BELLETTRIENS

Seconde réunion d'hiver
le JEUDI 31 janvier 1889
à 7 ½ h. du soir
à l'Hôtel du SOLEIL

Prière de s'inscrire auprès du caissier des Anciens-Bellettriens.

Madame veuve CAILLE et sa famille se sentent pressées de remercier toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie et qui ont pris part à la grande épreuve qui vient de les frapper.

RHABILLAGES de MONTRES

OUVRAGE GARANTI
E. PIERREHUMBERT
Maison PIGUET
CORMONDRÈCHE

On désire mettre en pension

une jeune fille de 13 ans dans une honnête famille où elle aurait l'occasion de fréquenter l'école et d'apprendre le français. Offres avec les conditions sous chiffres **H. c. 198 Q., à MM. Haasenstein & Vogler, à Bâle.**

Je me penchai à mon sabord pour écouter l'accostage. Une voix, celle du matelot de faction demanda tout de suite: « Eh bien? » Du canot une voix répondit: « Il est *décédé*... » Je m'endormis sur ces mots, et, en rêve, je revis l'amiral, mêlé à des combats et à des funérailles étranges.

On nous raconta le lendemain de quelle manière silencieuse et presque douce la mort est venue le prendre comme un sommeil. Depuis six heures du soir, il n'avait eu ni un mouvement ni une plainte. Tous les moyens ayant été épuisés pour ramener un peu de chaleur à ses membres, qui se refroidissaient, on avait fini par le laisser en repos. Les officiers du *Bayard* étaient là groupés, presque aussi immobiles que lui dans leur stupeur; deux matelots agitaient des éventails au-dessus de sa tête.

Un peu avant dix heures, ne l'entendant plus respirer, on avait placé devant sa bouche son lorgnon, qui était resté suspendu à son cou; ensuite, un miroir, — aucune buée sur le verre, plus trace d'aucun souffle; alors le médecin en chef avait dit à voix basse: « Messieurs, l'amiral est mort. » Dans ce premier moment, personne n'avait bougé ni pleuré; des minutes de silence s'étaient encore écoulées avant qu'on entendit un sanglot sortir d'une poitrine.

(*A suivre.*)

Salle circulaire du Gymnase

DEMAIN
Mercredi 30 janvier, à 5 h.

Dernière séance littéraire

DONNÉE PAR
M. ALPHONSE SCHELER
et Mlle HÉLÈNE SCHELER

Poème dramatique. — Poésies. — Nombreux monologues comiques nouveaux.

LA NUIT DE MAI
Dialogue d'ALFRED DE MUSSET
La Muse: Mlle Scheler.
Le Poète: M. Scheler.

Entrée: 2 fr. Pour les étudiants, la jeunesse des écoles et les pensionnats: 1 fr. 50. Cartes chez M. Borel, concierge, et à l'entrée.

SOCIÉTÉ DE MUSIQUE

SAMEDI 2 FÉVRIER 1889
à 8 heures du soir

TROISIÈME CONCERT

avec le concours de Mme

LYDIA HOLLM

soprano de Francfort
de Monsieur
AD. FISCHER
violoncelliste de Paris
et de
L'ORCHESTRE DE BERNE
sous la direction de
Monsieur A. KOCH

PROGRAMME :

Première partie

1. **Symphonie** en *si mineur* (inachevée). — *Schubert.*
2. **Arie** de « Samson », pour chant avec orchestre. — *Händel.*
3. **Concerto** en *la mineur*, pr violoncelle avec orchestre. — *Saint-Saëns.*

Deuxième partie

4. **Ouverture** «Im Hochland». — *N. Gade.*
5. *a)* **Adagio** en *ut majeur*. — *Mozart.*
   b) **Tarentelle** en *la min.* — *Ad. Fischer.*
   Pour violoncelle.
6. *a)* **Dans un bois.** — *Mozart.*
   b) **Geheimes.** — *Schubert.*
   c) **Aufträge.** — *Schumann.*
   Pr chant avec piano.
7. **Ouverture** «La Vestale». — *Spontini.*

PRIX DES PLACES:

Premières galeries et loges grillées, 3 fr. 50. — Parterre, 2 fr. 50. — Secondes galeries, 1 fr. 50.

Vente des billets.

La vente des billets aura lieu: ***Pour les actionnaires,*** le **vendredi,** à 11 heures du matin, dans la Petite Salle des Concerts, et, ***pour le public non-souscripteur:*** 1° Dès le **vendredi,** à 1 ½ heure, jusqu'au **samedi soir,** au magasin de musique Sandoz-Lehmann; 2° Le soir du concert, à l'entrée de la salle.

Les portes s'ouvriront à 7 ½ heures.

8me Conférence académique

AU BÉNÉFICE DE LA
BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE
Mardi 29 janvier, à 5 h. du soir
dans l'AULA de l'Académie.

L'Avenir de la langue française

Par M. le Dr J. LECOULTRE.

Les cartes d'abonnement pour les sept dernières conférences au prix de 5 fr., et 2 fr. 50 pour pensionnats et étudiants, sont déposées chez le concierge de l'Académie.

PRÊTS d'argent sur simple signature, 5 % l'an. Remboursement dans 5 ans ou par mois. — **Discrétion.** — On fait avec la France et l'étranger. — Ecrire: **Directeur des Prêts,** 30, Boulevard Magenta, Paris.

On offre, rue du Seyon 11, au 1er, logis gratuit, contre quelques leçons de français, données à un jeune homme de 16 à 18 ans. S'y adresser.

LEÇONS DE CHANT

Mademoiselle J. GOGNIAT, élève du Conservatoire de Milan, prendrait encore quelques élèves.
Méthode spéciale et recommandée.
ÉVOLE N° 3, 2me ÉTAGE.

SIPHONS

Les personnes qui ont des siphons sans emploi sont instamment priées de les rapporter à la pharmacie Bourgeois.

SOCIÉTÉ DES OFFICIERS

Séance de mardi 29 janvier 1889, à 8 ½ heures du soir, au local.

ORDRE DU JOUR:

La nouvelle instruction sur les Etats-Majors
par M. le capitaine **de Perregaux.**

Théâtre de Neuchâtel

Bureaux: 7 h. — o — Rideau: 7 ½ h.

MARDI 29 JANVIER 1889

SOIRÉE LITTÉRAIRE
ET MUSICALE

donnée par la
SECTION NEUCHATELOISE
de la
SOCIÉTÉ DE ZOFINGUE
en faveur des
Écoles enfantines et de l'érection d'un buste à Arnold Guyot.

PROGRAMME :

Première partie

1. *Le plaisir du chasseur,* chœur . . . . . ASTHOLZ.
2. Vers . . . . . M. D.
3. Musique: *a)* Ballade . . MOLIQUE.
   b) Spinnerlied. HOLLÆNDER.
   Pour violon avec accompagnement de piano. A. C.
4. Déclamation . . . . . Al. C.
5. *Le premier pas,* comédie en un acte, pr Labiche.

Seconde partie

6. *Pierrot sculpteur,* fantaisie en un acte, en vers, par Adolphe Ribaux (V. Z.), et Henri Piazza. (Musique de Gaston Paulin).
7. Musique: *Joseph en Egypte.* MÉHUL. Pr violons, violoncelle et piano, C. H., M. S., E. G., C. S.
8. Vers . . . . . R. H.
9. *Un Monsieur qui prend la mouche,* comédie en un acte, par Labiche.

Pour la distribution des rôles, voir le programme.

PRIX DES PLACES:

Loges et premières numérotées, 3 fr. 50. — Parterre numéroté, 2 fr. 50. — Secondes galeries, 1 fr. 50.

On peut se procurer des billets dès vendredi 25 janvier, au magasin de musique *Sandoz-Lehmann,* et le soir à l'entrée de la salle.

Pour apprendre l'allemand

Deux garçons trouvent place dans une petite famille (mère et fils). S'adresser à M. E. Steinmann, instituteur à O. Gerlafingen, près Soleure. Prix 50 fr. par mois. Références excellentes.

CAFÉ DE TEMPÉRANCE

SALLE DE LECTURE

11, Faubourg de la Gare, 11
(*Ancienne Fabrique de chapeaux JEANNERET*)

Dîners à 50 cent.
Soupe, 10 cent.
Viande, 25 cent.
Légume, 10 cent.
Thé, chocolat, café au lait, lait, 10 cent.
Pain, 5 cent.

Rations à emporter.

Salle circulaire du Gymnase
DE NEUCHATEL

Jeudi 31 janvier et
Vendredi 1er février
à 5 heures du soir

DEUX CONFÉRENCES
ALPESTRES
par ALFRED CÉRÉSOLE

AU MONT-BLANC

Jeudi 31 janvier: A Chamonix (le Mont-Blanc et ses vainqueurs).
Vendredi 1er février: Légendes et vieilles coutumes, à Zermatt et à Chamonix.

Carte d'abonnement et programme pour deux séances: **3** fr. — Carte pour une seule séance: **2** fr. — Carte pour étudiants et pensionnats, **2** fr. **50.**

On peut se procurer des cartes aux librairies Attinger, Delachaux & Niestlé, Berthoud, chez le concierge du Gymnase et au magasin de musique Sandoz-Lehmann.

CONFÉRENCE PUBLIQUE

au Collège de Corcelles

Mercredi 30 janvier 1889
à 7 ½ heures du soir

LES AVALANCHES

Par M. le prof. Maurice de TRIBOLET.

Bâtiment des Conférences
(SALLE MOYENNE)

RÉUNION POUR OUVRIERS

Mardi 29 janvier 1889
à 8 heures du soir

LES MACCHABÉES

Par M. le professeur PERROCHET.

Les enfants au-dessous de 12 ans ne sont admis dans les réunions du mardi soir que s'ils sont accompagnés de leurs parents.

Agence patentée

de prêts sur gages, conformément à la Loi, **rue des Poteaux n° 8.**
J. et A. KUFFER.

ÉTAT-CIVIL DE NEUCHATEL

Promesses de mariages.

Charles Borel, de Neuchâtel, et Rosina Roth, journalière, Bernoise; tous deux domiciliés à Thalheim (Zurich).

Charles-Henri Masson, cordonnier, de Neuchâtel, et Louise-Emma Linder, cuisinière, Bernoise; tous deux domiciliés à Lausanne.

Naissances.

24. Martha, à Peter Moser, ouvrier-chocolatier, Bernois, et à Catharina née Balsiger.

25. Jeanne-Alice, à Jacob-Frédéric Wisser, cocher, Vaudois, et à Caroline née Suess.

25. André-Ernest, à Adolphe Loba, serrurier, Vaudois, et à Elisa née Reymond.

25. Alice-Adèle, à Albert Thévenaz, agent d'affaires, Vaudois, et à Victoria-Sophie née Clerc.

26. Paul-Edmond, à Emile-Albert Roulet, employé postal, des Ponts, et à Marie née Beuret.

Décès

25. Julie née Bossard, épouse de Alphonse-Henri Clerc, de Neuchâtel, née le 18 mars 1814.

25. Léon Perret-Gentil, du Locle, né le 11 février 1849.

26. Jean Malan, préposé aux inhumations, époux de Julie-Adèle Girardier, Italien, né le 18 avril 1819.

27. Fritz-Albert Vaugne, horloger, de Cerneux-Péquignot, né le 11 mai 1855.

28. Henri-Frédéric Villinger, mercier, époux de Julie-Bertha née Carrel, de Neuchâtel, né le 26 septembre 1854.

Faille française, Surah, Satin merveilleux, Satin, Damas, Reps et Taffetas soie couleurs, de fr. 2»50 à fr. 15»50 le mètre, expédie par coupes de robes ou par pièces entières, **G. Henneberg,** dépôt de fabrique de soie à **Zurich.** Echantillons franco par retour du courrier. 4

NOUVELLES POLITIQUES

France

L'élection de M. Boulanger.

Paris, 28 janvier.

C'est avec plus de 80,000 voix de majorité que M. Boulanger a été élu hier, dans le département de la Seine. L'exgénéral a obtenu 244,070 voix, M. Jacques (candidat ministériel) 162,500, M. Boulé 16,000 et divers candidats 10,000.

Hier soir et ce matin la foule était très grande sur les boulevards. Grande animation mais pas de troubles. Le service d'ordre était très sévère.

Quelques arrestations ont été opérées hier dans la soirée. Sept ont été maintenues. Les journaux de ce matin ne signalent aucun désordre grave malgré la grande agitation qui a régné jusqu'à deux heures du matin sur les boulevards et dans le quartier latin.

Suivant le *Figaro*, le bruit court que, dès le début de la séance de la Chambre d'aujourd'hui, M. de Jouvencel interpellera le ministère et lui demandera ce que le gouvernement compte faire pour enrayer le boulangisme.

M. Floquet prononcerait un grand discours. M. Félix Pyat interviendrait dans la discussion et parlerait en faveur du socialisme.

Les journaux républicains reconnaissent que la République a subi, hier, un grave échec, mais ils ajoutent que cela ne suffit pas pour se décourager, qu'il faut garder son sang-froid et resserrer l'union de tous les républicains contre le césarisme menaçant.

Les journaux monarchistes disent que le succès de Boulanger est la condamnation de la république parlementaire, et le présage de sa chute prochaine.

Les journaux boulangistes expriment une opinion analogue, et font ressortir que le vote des électeurs de la Seine atteint surtout le gouvernement.

Le général Boulanger a passé la soirée d'hier au café Durand, place de la Madeleine, recevant les résultats des élections que lui apportaient ses amis.

***

Le Conseil des ministres s'est réuni dimanche à onze heures du soir à l'Elysée. M. Floquet a déclaré que le cabinet était prêt à démissionner, si M. Carnot croyait que cette démission faciliterait la solution des difficultés éventuelles. Plusieurs ministres ont émis l'avis qu'il convenait de former un nouveau cabinet comprenant des membres influents de toutes les fractions républicaines.

M. Carnot attendra le résultat de la séance de la Chambre d'aujourd'hui avant de prendre une décision. Il a conféré dans la soirée avec MM. Jules Ferry, Tirard, Waldeck-Rousseau et autres personnages politiques.

Allemagne

L'empereur Guillaume II est entré dimanche, le 27 janvier, dans sa trentième année. La célébration de cet anniversaire s'est passée sans grand éclat. Ni le tsar, ni l'empereur d'Autriche, ni le roi d'Italie, ni le roi de Danemark, ne sont venus, comme il en avait été question un instant, rendre à cette occasion à Guillaume II la visite qu'ils en avaient reçue chacun dans sa capitale. Seuls quelques princes allemands, parmi lesquels le roi de Saxe, les grands-ducs de Hesse et de Bade, vinrent ce jour-là saluer leur jeune empereur et joindre leurs hommages à ceux de l'armée et du peuple prussien.

La politique coloniale.

M. de Bismarck a subi un petit échec samedi au Reichstag. Le projet de loi sur l'Afrique orientale dont il demandait la votation immédiate a été renvoyé à une commission, comme une dépêche de Berlin l'indiquait hier; cette mesure va retarder encore le départ de l'expédition du capitaine Wissmann.

Plusieurs orateurs ont combattu le projet. M. Windthorst s'y est déclaré favorable pourvu qu'on empêche la traite des esclaves. Le gouvernement restera responsable de l'emploi des fonds.

M. le prince de Bismarck a répondu qu'il ne peut prendre la responsabilité de tout ce qui s'est passé en Afrique, mais qu'il doit la laisser aux divers organes du gouvernement institués dans ce continent. Ce qu'il propose répond aux besoins les plus urgents du moment. Il ne craint aucune opposition de la part de l'Angleterre, avec laquelle l'Allemagne est en parfait accord sur la question de Zanzibar comme sur celle des Samoa. Le chancelier se prononce contre le renvoi à une commission. Il ne s'agit pas seulement dans cette question de gagner du temps, mais encore d'épargner du sang. Il ne pourrait pas donner à la commission de renseignements de détail, de peur de les porter à la connaissance de ses adversaires.

Le chancelier est revenu sur son attitude antérieure dans la question coloniale. Il n'a pas changé d'attitude; mais il ne peut pas, à cause de deux millions de marcs ou à cause de Zanzibar, se jeter en travers du grand courant qui entraîne la nation, ni faire opposition quand le pays tout entier veut le contraire.

Si le Reichstag repoussait le projet, il faudrait renoncer à tous les plans ultérieurs; mais il ne veut pas s'attirer le reproche de ne pas avoir protégé des Allemands et une possession allemande. Il s'agit d'un plan bien tracé, mais dont l'exécution exige du temps, et non d'une loterie, qui pourrait dans six mois rapporter un gros gain.

Le chancelier a demandé encore une fois en terminant que les délibérations soient conduites aussi rapidement que possible, attendu que tout retard, ne fût-il que de quelques jours, serait regrettable.

L'assemblée en a jugé autrement.

NOUVELLES SUISSES

Conseil national. — On mande de Morat que M. Stock a été élu dimanche député au Conseil national par 2233 suffrages.

Phylloxera. — Vu l'extension toujours croissante prise par le phylloxéra dans le canton de Genève, le gouvernement de ce canton a l'intention de créer un champ d'essais de plantations de vignes américaines (boutures d'une année, sans racine), afin de préparer le renouvellement du vignoble genevois qui, dans son opinion, ne peut pas être évité.

Par décision du 15 avril 1887, le Conseil fédéral a autorisé la création sur le territoire du canton de Genève de pépinières de vignes américaines provenant de semis, toutefois à condition entre autres que ces pépinières soient à une distance de 600 mètres des vignobles et à une distance plus grande encore des vignes phylloxérées. Le Conseil fédéral a autorisé son département de l'agriculture à accorder la permission demandée par le gouvernement de Genève à des conditions déterminées.

BERNE. — Le gouvernement bernois a résolu de proposer au Grand Conseil la création d'une école pratique de laiterie, à la Ruti. Les frais sont devisés à environ 130,000 francs.

— Une surprenante mésaventure est arrivée à un jeune homme d'un village des environs de Porrentruy, qui venait de vendre une génisse au marché et qui avait soigneusement serré dans un coin de son mouchoir de poche les quatre beaux napoléons obtenus en échange de la bête. Heureux de son marché, il reprenait le chemin du logis, lorsqu'en traversant un petit bois, il aperçoit un lièvre pris dans un lacet. Notre villageois s'en empare avec empressement, et lui ayant lié une des pattes de derrière au moyen de son mouchoir, à défaut d'autre lien, il le jette sur son épaule et poursuit sa route, doublement content. Tout à coup une brusque secousse lui arrache de la main le mouchoir qu'il tenait; il se retourne et voit avec ahurissement son lièvre, qu'il croyait bien mort détalant à toutes jambes avec l'argent de la génisse. L'animal et les quatre napoléons courent encore.

ZURICH. — Nous avons dit que le second essai du four crématoire à Zurich a parfaitement réussi. L'appareil Boury fonctionne à merveille. Il a eu lieu au cimetière central en présence de nombreux représentants des autorités.

L'expérience, dit la *Neue Zürcher Zeitung*, a prouvé que la question technique de l'incinération a reçu sa pleine solution.

Dans le hall du crématoire, le cercueil est placé sur une sorte de table roulante et, lentement, il est poussé par un mécanisme invisible dans l'intérieur du sarcophage, où le corps doit se dissoudre dans une chaleur dévorante. Les spectateurs peuvent suivre l'opération du commencement à la fin. Bientôt le cercueil est consumé, et le mort apparaît. On voit le corps s'affaisser peu à peu sur lui-même et, en moins de deux heures, tomber sous forme de cendres blanches dans l'urne destinée à les recevoir.

Tous les assistants, ajoute la *Neue Zürcher Zeitung*, ont été unanimes à croire que l'incinération pratiquée de cette manière deviendra bientôt populaire chez nous. Le coût en est d'environ 50 fr.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Eglise nationale. — Le Conseil d'Etat a validé les opérations électorales qui ont eu lieu les 19 et 20 janvier courant aux Bayards et aux Planchettes, et desquelles il résulte que MM. Michelin-Bert et Röthlisberger ont été confirmés dans leurs fonctions de pasteur pour une nouvelle période de six années.

Ecole de viticulture. — L'école de viticulture d'Auvernier sera inaugurée lundi 18 février prochain. L'événement sera marqué par une petite cérémonie et une collation arrosée des meilleurs crus de la commune.

CHAUX-DE-FONDS. — Dans sa séance de vendredi, le Conseil général a entendu la lecture du rapport de la commission du budget et adopté celui-ci avec une légère modification, soit une dépense de fr. 100 pour l'entretien du jardin botanique du Collège industriel.

Le budget porte en recettes 1,158,911 francs 80 centimes et en dépenses un million 155,361 fr. 80. — Soit un boni de fr. 3550.

Le Conseil a voté une allocation extraordinaire de fr. 300 en faveur de l'officier d'État-civil.

CRESSIER. — Nouvel incendie. Hier soir vers 7 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré à Cressier dans les remises de l'hôtel de la Couronne; grâce à de prompts secours un grand sinistre a pu être évité.

Encore la baisse subite de l'Areuse.

MOTIERS, le 27 janvier 1889.

On veut absolument à la Chaux-de-Fonds et au Vignoble que la Reuse ait été détournée de son lit, la nuit du 22 au 23 courant, au profit du patinage de Môtiers; cependant la commission qui s'en occupe n'a pas mis d'eau dans son étang depuis le 17 courant! Et alors même que la vanne en serait ouverte, la quantité d'eau qu'elle débite, environ cent litres par minute, est si peu de chose que le cours de la rivière n'en peut pas être affecté au point de provoquer tant de fièvre chez nos correspondants de journaux. Du reste ceux qui connaissent notre patinage savent que l'eau qu'on y met rentre dans la Reuse quelques mètres plus bas.

Quant à la sollicitude qu'éprouve votre correspondant de Cortaillod pour les œufs de truite, elle part d'un bon naturel, mais qu'il se rassure, je ne crois pas que le frai de cette année ait souffert, et, si quelquefois il était perdu, il a longtemps que cette perte serait consommée, car les usiniers qui, par les basses eaux, sont obligés *d'étancher* font tous les jours en petit ce qu'on nous reproche tant d'avoir fait en grand.

Un membre de la commission du patinage de Môtiers.

Conseil d'État

Séance du vendredi 25 janvier 1889.

Le Conseil a promulgué les décrets suivants: 1° Décret abrogeant et remplaçant les articles 93, 94 et 96 du Code pénal (du 21 novembre 1888). — 2° Décret abrogeant et remplaçant les articles 10 et 11 de la loi sur les sursis concordataires (du 22 novembre 1888). — 3° Décret fixant la répartition des frais de l'enseignement secondaire (du 22 novembre 1888).

— Il a mis à exécution les décrets suivants: 1° Décret allouant au Conseil d'Etat un crédit de 13,140 fr. pour travaux d'endiguement de la Reuse au Champ-du-Moulin (du 21 novembre 1888). — 2° Décret allouant une subvention de 250 fr. 75 au citoyen Justin Jeanrenaud, ancien conducteur de routes (du 21 novembre 1888). — 3° Décret accordant une subvention de 33,640 fr. pour construction d'un collège à Fleurier (du 22 novembre 1888).

— Le Conseil a admis le citoyen Albin-Edmond Matile, à subir les examens pour l'obtention du brevet de notaire, examens qui auront lieu pendant la seconde quinzaine de mars 1889.

— Il a ratifié la convention intervenue entre les Conseils communaux de Saint-Blaise, Marin-Epagnier, Hauterive, La Coudre, et l'officier de l'Etat-civil de l'arrondissement de Saint-Blaise.

— Le Conseil a prorogé jusqu'au 1er juin 1889, le délai fixé par l'arrêté du Conseil d'Etat, du 4 septembre 1888, pour la confection, la vérification et la revision des nouveaux inventaires communaux.

— Il a accordé le permis d'établissement et de marche pour la machine locomobile installée par le citoyen Fritz Hammer, maître-charpentier, entrepreneur, à Neuchâtel.

CHRONIQUE LOCALE

Les Incompatibilités. — Les délégués de l'Association démocratique libérale, réunis dimanche après midi au Cercle libéral à Neuchâtel, se sont prononcés à l'unanimité en faveur de l'extension des incompatibilités parlementaires; l'assemblée a donc décidé de voter oui dimanche prochain, c'est-à-dire de demander la revision de l'art. 31 de la Constitution et que cette revision se fasse par le Grand Conseil et non par une Assemblée constituante.

Club alpin. — La section neuchâteloise du C. A. S. a célébré dimanche son assemblée annuelle par un joyeux banquet dans son local de l'hôtel DuPeyrou. Des délégués des sections genevoises, des Diablerets et de la Chaux-de-Fonds, s'étaient joints aux nombreux clubistes de Neuchâtel, car la section neuchâteloise est en voie de constante prospérité non seulement quant à l'accroissement du nombre de ses membres, mais aussi quant à son activité et à ses travaux.

Fraternité du Vignoble. — L'assemblée extraordinaire de la Fraternité du Vignoble a eu lieu dimanche après midi, au Collège de la Promenade. Près de 300 personnes, dames et messieurs, y assistaient. Les propositions de la commission du Fonds de réserve ont été adoptées, avec une modification toutefois, après une longue et intéressante discussion. La nouvelle organisation entrera en vigueur le 1er juillet prochain.

Tir. — La Compagnie des Mousquetaires de Neuchâtel a fixé son grand tir aux 12, 13 et 14 mai.

Ainsi que nos lecteurs le savent par les affiches et le programme que nous avons publié aux annonces, la Société de Zofingue, dans sa soirée littéraire et musicale qui a lieu aujourd'hui au théâtre, donnera la première représentation à Neuchâtel du *Pierrot sculpteur* de MM. Adolphe Ribaux et Piazza. Le public neuchâtelois aura ainsi l'occasion de faire connaissance avec cette poétique fantaisie, qui, composée primitivement pour un petit cénacle d'amis, a obtenu tant de faveur qu'elle a été jouée à plusieurs reprises sur diverses scènes, à Paris, à Montmorency, etc. Nous en avons parlé récemment à propos des trois représentations qui en ont été données au *Cercle des Escholiers* avec un succès enregistré par toute la presse parisienne et suisse.

Nous apprenons en outre que *Pierrot sculpteur* doit être joué de nouveau à Paris dans quelques jours, et que prochainement il entrera au répertoire du *Théâtre d'application*. La Société de Zofingue a été bien inspirée en mettant cette œuvre sur son programme. Elle trouvera certainement à Neuchâtel le même succès que devant les divers publics de lettrés, d'artistes etde gens du monde qui l'ont applaudie en France. M. Paulin a écrit pour cette fantaisie une musique charmante, et les costumes, à ce qu'on nous dit, ont été fournis par la maison Lepère de Paris.

(*Communiqué.*)

Notre feuilleton. — Avant de reprendre la publication d'un ouvrage de longue haleine, nous réservons quelques numéros à la publication de courts récits, en commençant par les belles pages que Pierre Loti a consacrées à l'amiral Courbet et à la mort de cet intrépide commandant, dans son livre *Propos d'exil*.

INFORMATIONS

*** Ce soir, à 5 heures, conférence académique dans l'Aula. *L'Avenir de la langue française*, par M. le Dr J. Lecoultre.

DERNIÈRES NOUVELLES

Genève, 28 janvier.

M. Carteret a succombé, à deux heures et demie, à la malalie de cœur dont il souffrait depuis longtemps déjà et qui s'était probablement compliquée dans les derniers temps d'une affection du foie. Son état qui donnait depuis longtemps de l'inquiétude à sa famille, s'était aggravé pendant la dernière session de l'Assemblée fédérale, et, depuis son retour de Berne, l'honorable conseiller d'Etat avait dû garder la chambre. M. Carteret était âgé de 76 ans environ.

Paris, 28 janvier.

L'interpellation de M. de Jouvencel sur les mesures que compte prendre le gouvernement pour faire respecter le pouvoir public est ajournée à jeudi.

Les curieux sont peu nombreux aux abords de la Chambre. Aucun incident.

Paris, 28 janvier.

M. Floquet a résolu de déposer le projet relatif au rétablissement du scrutin d'arrondissement et un projet sur la répression des menées plébiscitaires consistant à déférer au jugement du Sénat certaines manœuvres du genre de celles de M. Boulanger.

Paris, 28 janvier.

La Chambre a adopté le projet d'amélioration des ports militaires comprenant un crédit de 42 millions pour les travaux du port de Cherbourg. La séance a été levée sans incident.

Le *Temps* combat l'idée de prendre des mesures exceptionnelles et ne croit pas que M. Boulanger conspire, car il n'en a pas besoin. Toute agitation nouvelle servirait sa cause. Les électeurs ont voté surtout contre la Chambre, qui est incapable et impuissante.

Le *Temps* conseille de voter immédiatement le rétablissement du scrutin d'arrondissement et ensuite le budget de 1890 puis de s'ajourner en octobre pour les élections générales et en attendant d'administrer sagement. Il faut revenir à la politique conservatrice de Thiers pour gagner la confiance du pays.

Les groupes de la droite et les boulangistes ont décidé de ne prendre aucune initiative et d'attendre l'action de la majorité républicaine.

Madame Bertha Villinger-Carrel et ses trois enfants, Monsieur et Madame Fritz Villinger et ses enfants, Monsieur et Madame Stock-Villinger, Monsieur et Madame Thomas Villinger, ainsi que les familles Carrel et Huguelet, à Diesse, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur HENRI VILLINGER,

leur bien-aimé époux, père, frère, beau-fils, beau-frère et oncle, que Dieu a rappelé à Lui, ce matin à 5 heures, après une longue et pénible maladie, dans sa 35me année.

Neuchâtel, le 28 janvier 1889.

J'ai patiemment attendu l'Eternel, et il s'est tourné vers moi, et il a ouï mon cri.
Ps. XL, v. 2.

L'enterrement aura lieu mercredi le 30 janvier, à 1 heure de l'après-midi.

Domicile mortuaire: rue de l'Hôpital 22.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

On ne reçoit pas.

Messieurs les membres de la **Section fraternelle de Prévoyance**, de Neuchâtel, sont informés du décès de leur collègue,

Monsieur HENRI VILLINGER.

L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister par devoir, aura lieu mercredi 30 courant, à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire: rue de l'Hôpital 22.